

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
15 mars 2005  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale**  
**Cinquante-neuvième session**  
Points 36 et 148 de l'ordre du jour  
**La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité**  
**Soixantième année**

**Mesures visant à éliminer le terrorisme  
international**

**Lettre datée du 11 mars 2005, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer aux lettres des 11 janvier et 28 février 2005 (A/59/667-S/2005/14 et A/59/717-S/2005/130) et à plusieurs lettres antérieures émanant du représentant du régime israélien, qui contiennent des allégations à l'encontre de mon pays.

La République islamique d'Iran rejette catégoriquement les allégations sans fondement formulées dans les lettres mentionnées ci-dessus et estime qu'il s'agit de tentatives délibérées visant à détourner l'attention de la communauté internationale des actes de terrorisme d'État, de crimes de guerre et des agressions commis par le régime israélien, qui constituent, depuis de nombreuses décennies, une menace permanente pour la paix et la sécurité dans la région.

L'impunité avec laquelle on a laissé Israël mettre en œuvre ses politiques dangereuses l'a encouragé à poursuivre avec autant d'acharnement ses atrocités. Il incombe donc à la communauté internationale de prendre des mesures efficaces pour mettre fin aux innombrables crimes israéliens, afin de restaurer la paix et la sécurité dans la région du Moyen-Orient.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 36 et 148 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Chargé d'affaires par intérim  
(signé) Mehdi **Danesh-Yazdi**

